

La Métropole Européenne de Lille soutient la nécessité de modernisation et de sécurisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Dans le cadre de la concertation publique ouverte pour l'autorisation environnementale du projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin par le Préfet du Nord, la Métropole Européenne de Lille a entendu les expressions des habitants, de nombreux conseils municipaux et syndicats mixtes du territoire. Elle a entendu les vives inquiétudes des riverains et de leurs maires.

Conformément à la délégation de pouvoirs qui a été adoptée par le Conseil métropolitain en avril 2021 et qui doit s'appliquer, le Bureau de la MEL a exprimé d'importantes réserves, conditionnant une position favorable.

En effet, **la MEL a besoin d'un aéroport attractif, essentiel à son dynamisme. Cet aéroport a besoin d'investissements conséquents** pour être mis aux dernières normes de l'aviation civile et conserver une activité.

Le Bureau métropolitain a émis des réserves exigeantes. Il demande notamment :

- Qu'un couvre-feu soit instauré par l'Etat sur la plateforme Lille-Lesquin entre 23h et 6h, ou que dans une perspective de développement durable, les avions les plus gros porteurs ou les plus polluants et les plus bruyants ne puissent se poser sur l'aéroport, et qu'un volume de protections environnementales soit mis en place par l'Etat ;
- Qu'un arrêté soit pris afin d'imposer des amendes significatives à l'encontre des compagnies aériennes qui ne respecteraient pas les horaires et trajectoires de vols ;
- Que les aménagements et protocoles favorisent un survol des riverains à plus haute altitude ;
- Que conformément à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les lignes accueillies n'aient pas d'alternative à moins de 2h30 de trajet en train ;
- Que la croissance du nombre de voyageurs s'appuie d'abord sur une optimisation du remplissage d'avions plus capacitaires et que les éventuelles rotations supplémentaires soient maîtrisées ;
- Que le concessionnaire accompagne son projet d'un renforcement des navettes reliant l'aéroport au coeur de la métropole ;
- Que la modernisation de l'aérogare s'inscrive dans une véritable démarche écologique en veillant à atteindre les plus hautes certifications énergétiques pour le développement durable ;
- Que compte tenu de la situation de l'aéroport, à proximité des champs captants de la Nappe de la Craie, l'extension du stationnement atteigne une artificialisation neutre à travers une construction en silo ;
- Qu'en matière de géothermie verticale, l'exploitant se conforme strictement à l'avis de l'hydrogéologue agréé par la préfecture ;
- Et enfin, que le projet immobilier qui aurait conduit à accroître la saturation des accès routiers de l'aéroport et qui a été suspendu, à la demande expresse de la MEL, soit définitivement exclu.

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropoledelille](#)

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Clémence Tesson

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35